d'une montagne plus haute, plus large que les autres, inonda subitement la nature entière de ses rayons e ands sous lesquels resplendissaient toutes choses.

Un grand calme, un calme de joie et de bonheur intime se dégageait de cet admirable paysage, tranquille et magnifique, où les neiges des sommets, les landes fauves qui couvraient leurs flancs, les prairies qui étincelaient sous la rosée du matin, les arbres qui s'élevaient droits et superbes, les ruisseaux blancs d'écume formaient un tableau d'une troublante et inoubliable grandeur.

—Ah! s'écria Jacques, transporté au-dessus de lui-même, que c'est beau ici!... Il n'est pas possible qu'on n'y soit pas heureux!....

Cependant, en jetant les yeux aux confins de l'horizon, il découvrit un mince panache de fumée.

—Voilà le train, s'écria-t-il, vite, Pierrillon, retournons à la gare.

Le cocher béarnais toucha les trotteurs du bout de son fouet.

Aussitôt le landeau fila, à fond de train, vers la vallée.

Un quart d'heure après, Jacques de Rhodes recevait Blanche sur sa poitrine.

Marguerite suivait, endormie dans les bras de sa bonne.

Elle commençait à parler, à marcher; l'intelligence éclatait dans ses yeux bleus très doux,—les yeux de son père.

Si ce n'eût été sa pâleur de rose blanche que nulle teinte ne colorait jamais, ah! que Jacques l'eût trouvée belle!....

—Comment est le château? demanda Blanche à son mari, dès que la voiture roula sur l'admirable route qui va de Bayonne à Pau.

—Je ne le sais pas, répondit M. de Rhodes avec un sourire.

Elle le regarda, étreinte d'une grande surprise.

—Comment, dit-elle, tu ne le sais pas?

—Non, je n'y suis pas encore allé. C'est avec toi que j'ai voulu en franchir le seuil pour la première fois. Ne te l'ai-je pas écrit?

Elle pressa la main de Jacques. Son exquise délicatesse la bouleversait toujours.

On remonta en voiture. Blanche était appuyée souriante et heureuse contre l'épaule de son mari, la fillette encore endormie reposait dans les bras de Catherine, sa bonne.

Le landau recommença à rouler dans cette contrée sans pareille, dont Jacques de Rhodes avait, quelques instants auparavant, admiré les beautés, éclairées de toutes les splendeurs du soleil levant.

La capote de la grande voiture était relevée, un air vivifiant passait embaumé et doux; Blanche respirait à pleine poitrine, les narines dilatées, éblouie et heureuse.

—Que c'est beau, disait-elle extasiée, que c'est beau et que nous serons donc heureux ici dans ce grand silence, dans ce calme qui repose et qui plait!....

M. de Rhodes, heureux et charmé, l'écoutait.

—Alors, j'ai bien choisi? demanda-t-il avec un sourire.

—Quel est l'acte de ta vie qui n'est pas bon, intelligent et réfléchi comme toi-même, mon cher mari tant aimé? répondit-elle en le regardant avec amour.

Cette contrée aux paysages grandioses, aux horizons infinis, me rappelle le monastère où je t'ai attendu.

J'étais malheureuse de mon anxiété, mais cette nature si puissante et si douce avec ses harmonies tranquilles me disait alors d'espérer. Aujourd'hui, elle me rendra la santé, elle fortifiera Marguerite.

Les larmes aux yeux, l'armateur serra la main de Blanche.

—Oh! murmura-t-il, puisses-tu dire vrai!

Bientôt les tourelles pointues du château d'Astarac, la demeure princière des vieux ducs de Candales, les descendants des anciens comtes de Foix, apparurent aux yeux charmés de Mme de Rhodes.

On voyait mal encore la vieille et splendide maison, cachée ainsi qu'elle l'était par les verdures du parc, mais de loin, ses abords ressemblaient, avec leurs futaies gigantesques, leurs massifs impénétrables aux tons bleuâtres, leurs arbres de toutes essences, à quelque gigantesque forêt vierge, inviolable et inviolée.

Qu'allait-on trouver derrière ces impénétrables remparts? Le notaire avait dit: un château magnifique.

Jacques se méfiait de l'exagération gasconne et faisait part à Blanche de ses craintes.

—C'est peut-être quelque vieux donjon dont les pluies et les vents émiettent chaque hiver les murailles démantelées.

Elle, très heureuse, répondait en riant:

—Tant mieux, s'il n'en reste plus rien, nous garderons ces ruines comme curiosité, et tu me bâtiras une maison nouvelle à ton goût.

Et le landau avançait plus péniblement, à mesure que se rapprochait le château, toujours dissimulé par une muraille de feuilles comme l'était, dans les vieilles légendes, la demeure silencieuse de la Belle au bois dormant.

Enfin la forêt parut moins épaisse; quelques clairières se montrèrent ressemblant à de longs patis interminables, ouverts sur le ciel d'un bleu éclatant.

Dans l'une de ces clairières, tout au fond, du côté des massifs recommencés, sous un groupe d'arbres plus verts et plus hauts, une source descendait en bondissant d'une immense roche couverte de lierres, de ronces, de mousses et de clématites sauvages aux mille petites étoiles blanches.

—Que c'est frais et joli, s'écria Blanche. Ce sera ma promenade favorite. Jacques, il faudra me faire arranger cette clairière-là.

—Que devait aimer également la dernière duchesse de Candales, regarde donc.

En effet, contre les débris vermoulus d'un vieux banc de bois, on voyait encore un amour de marbre blanc, souriant et moqueur, un doigt sur sa bouche, un bandeau sur les yeux, à moitié recouvert des mousses, des pariétaires et des ronces, ces amies sauvages des choses abandonnées.

A ses pieds, la source courait avec son joli murmure d'amoureuse, s'en allant comme une folle, limpide et bleue sur son lit de sable sous le grand ciel d'azur.

Derrière lui, on distinguait vaguement le trou noir d'une grotte.

Blanche était émue.

—Il nous sourit, dit-elle, quel bonheur que ce soit lui le premier rencontré ici, lui qui nous souhaite la bienvenue.

Jacques ne répondit pas.

La voiture venait de franchir un détour du chemin et maintenant, à quelques pas, derrière une grille en fer forgé rouillée, mais superbe avec sa couronne ducale, un magnifique château apparaissait.

Le contour des avenues, les allées sablées, les pelouses, les terrasses, les jardins quoique envahis par les herbes folles se voyaient de loin, dans leur ensemble, nettement dessinés, superbes, magnifiques, très larges.

Et tout au fond d'un chaos de verdure, le château se dressait fièrement, avec ses vingt fenêtres de façade, la grandeur hautaine de son immense perron de marbre blanc, son corps de logis avancé et ses deux ailes en retour, superbement coiffées d'ardoises, avec ses pierres de taille encadrées d'un admirable cordon de marbre, sur lequel couraient des guirlandes de fleurs plus légères que des dentelles.

La voiture s'arrêta.

Au bruit de son roulement dans la cour silencieuse, un homme était accouru, vêtu d'une veste de drap grossier, coiffé d'un large béret bleu, avancé sur le front.

A une des fenêtres du rez-de-chaussée, une tête curieuse de femme se montrait, encore jolie quoiqu'elle ne fût pas très jeune, avec ses yeux très noirs, et son gracieux foulard de Basquaise, si coquettement noué en haut de sa tête expressive.

A l'aspect de Jacques descendant de voiture, sa haute taille redressée, l'homme au béret se découvrit respectueusement.

On vit alors le bon visage intelligent et droit d'un individu de quarante ans environ.

—Monsieur est sans doute notre nouveau maître, dit-il en roulant son béret dans ses doigts.

D'un regard rapide, M. de Rhodes l'avait examiné de la tête aux pieds.

Le visage au regard honnête lui plut sur le champ.

—Oui, dit-il. Et vous, vous êtes Mathieu Payloo, l'ancien régisseur du duc de Candales?

Le paysan ne baissa pas son regard limpide.

—Oui, monsieur le comte, répondit-il, pour vous servir loyalement comme j'ai servi défunt M. le Duc.

—Je ne dis pas non; je verrai cela.

Le château est-il en état de nous recevoir?

—Oui, monsieur le comte.

—Appelez-moi Monsieur tout court, et conduisez madame à la plus belle chambre de la maison.

[illegible] s'inclina et se dirigea vers l'intérieur du château.

—Je ne suis pas fatiguée, Jacques, dit Blanche à voix basse à son mari, et au lieu de me reposer, je voudrais bien visiter notre nouvelle demeure qui me paraît splendide.

M. de Rhodes ne savait point résister à sa femme, et la visite commença.

Quoique Mathieu Payloo s'excusât de ne montrer que des [illegible], ainsi qu'il appelait les meubles anciens qui encombraient les salons, les bergères et [illegible] pelotonnées les marquises, les [illegible] encore recouvertes des étoffes [illegible], les dessus de porte peints par Boucher, les girandoles qui avaient dû éclairer les fêtes passées, M. de Rhodes trouva tout superbe.

Avec très peu d'argent on réparerait ce que la négligence et l'incurie des derniers propriétaires avaient laissé se perdre ou se détériorer. Des tableaux de maîtres, des œuvres d'art peupleraient de nouveau les galeries dont la nécessité et la misère avaient dénudé les murs, tandis qu'une direction intelligente rendrait au parc et aux jardins leur grandiose aspect d'autrefois.

Dans la salle à manger monumentale, Bernadette Payloo, la femme de Mathieu, avait préparé du lait et des fruits, ainsi que du pain bis un peu noir, mais très appétissant.

Blanche mangea avec un plaisir qui ravit M. de Rhodes.

—Voilà déjà l'air de ces belles montagnes qui me fait du bien, dit-elle avec un sourire de bonheur. J'éprouve un bien-être extraordinaire.

Elle se leva.

—Maintenant, dit-elle, je veux voir le dehors.

La salle à manger ouvrait précisément ses portes du côté opposé à la cour d'honneur par où était arrivée la voiture qui avait apporté le comte et la comtesse de Rhodes.

Il y avait là une terrasse magnifique, exposée au midi.

Des balustres de marbre d'une élégance rare limitaient le plain-pied naturel qui entourait le château.

Des orangers en fleurs, des lauriers-roses enfermés dans des caisses de chêne, aux vieilles ferrures d'étain embaumaient l'air de leurs senteurs douces et pénétrantes.

Au loin, à perte de vue, la vallée s'étendait riante, encombrée de moissons dorées, de prairies encore vertes au milieu desquelles bondissaient les gaves, semblables à des serpents bleus, aux écailles d'argent.

A l'horizon, les belles montagnes aux croupes arrondies, les pics crénelés, les crêtes en scie découpaient dans l'azur d'un ciel impeccable, leurs silhouettes couronnées de neiges éternelles.

Plus près, de hautes futaies agitaient leurs cimes, à la brise venue de la vallée, tandis que dans les gazons nourris par les ruisselets d'une vigueur incomparable foisonnaient des graminées plus légères que des plumes, des bruyères aux mille fleurettes blanches et roses, des géraniums rouges qui étincelaient sous les rayons du soleil comme des rubis en fusion ou du sang vermeil.

—Que c'est beau!... que c'est beau!... s'écria Blanche en frappant ses petites mains l'une contre l'autre, que je vais me plaire ici au milieu de ce grand silence que rien ne trouble!......

Mais comme pour donner un démenti aux dernières paroles de la jeune femme, à peine avait-elle dit ces mots, que des cris d'enfant en colère, des cris stridents et terribles s'élevèrent, mettant une note étrangement violente dans la calme douceur de la nature ensoleillée et paisible.

—Qu'est-ce que c'est? demanda aussitôt Mme de Rhodes en tressaillant et se retournant comme si une décharge électrique l'eût touchée.

Elle écoutait, le visage inquiet.

Son mari devina son angoisse maternelle.

—Ce n'est pas Marguerite, dit-il, rassure-toi. La chère petite n'a malheureusement pas la voix aussi forte que cet enfant qui crie.

—Alors, si ce n'est pas notre fille, qui peut être là?

—Je ne le sais pas.

—Sans doute quelque petite créature malheureuse qui souffre ou que l'on fait souffrir. Ah! je ne peux supporter cette idée. Je vais voir.

Et avec une vivacité qu'elle n'apportait pas d'ordinaire aux actions de sa vie, Blanche se précipita vers une petite construction d'où les cris semblaient venir.

C'était une charmante maisonnette abritée sous le feuillage retombant d'un acacia gigantesque, et qui souriait au soleil avec sa façade tapissée jusqu'au faîte d'un manteau de rosiers grimpants, de glycines et de clématites.

Les fenêtres étaient hermétiquement closes, et cependant après des instants de silence complet, on entendait distinctement les cris reprendre, puis cesser tout à coup; ce qui indiquait évidemment une colère ou un caprice, non une douleur.

Blanche souleva le loquet de la porte, et elle se trouva dans un corridor assez large, dallé de marbre rouge et jaune, le marbre du pays, au fond duquel on voyait un escalier de bois.

Elle le gravit résolument et elle arriva bientôt au seuil d'une pièce large et haute, bien éclairée par quatre fenêtres, deux fermées, donnant sur la terrasse, deux autres ouvertes, ayant vue sur la cour d'honneur et l'avenue.

Une femme brune, jeune et belle, aux bons yeux doux et honnêtes de chien dévoué, coiffée du foulard des paysannes basquaises, tenait dans ses bras la plus belle petite fille de trois ou quatre ans que l'on puisse rêver.

Elle criait, mais sans pleurer, car ses splendides yeux noirs étaient secs et brillants de colère.

Son visage long et mince, sa bouche petite, rouge comme une cerise, son nez d'une finesse remarquable, disaient avec la blancheur extraordinaire de son teint mat, que cette enfant plus tard serait splendidement belle.

—Diane, ma chérie!.... disait la paysanne, taisez-vous, ma belle mignonne. Si l'on vous entendait, mon Dieu!... que deviendrions-nous?

Mais en sentant la fillette subitement apaisée et raidie sur son cou, la Béarnaise se retourna.

Encadrée dans l'huisserie de la porte, la silhouette gracieuse de Mme de Rhodes lui apparut alors, toute souriante avec son doux regard indulgent et attendri.

—Madame!.... pardon!.... essaya de balbutier la nourrice.

Blanche eut un geste charmant de la main.

—Quelle est cette petite fille? demanda-t-elle de sa voix semblable au chant des anges.

—Mlle Diane de Candales, madame.

—Une parente du duc de Candales, le dernier propriétaire?

—Sa propre fille, madame.

—Ah! comment est-elle ici?

—Monsieur le duc est mort il y a quatre mois environ, madame. Il avait comme plus proche parent un frère beaucoup plus jeune que lui, monsieur Roger de Candales; les hommes d'affaires lui ont écrit pour qu'il se chargeât de mademoiselle, et comme il n'a pas encore répondu, je suis restée ici à attendre qu'on décidât quelque chose pour elle.

—Vous êtes sa nourrice?

—Oui, madame, Annette Castarède pour vous servir. Mais je suis plus que la nourrice de mademoiselle.

—Quoi donc encore? demanda Blanche que le visage visage doux et le regard droit de la Béarnaise séduisait peu à peu.

—J'étais la sœur de lait de la pauvre madame.

—La duchesse de Candales?

—Oui, madame.

—Elle est donc morte également?

—Hélas! oui madame; en mettant mademoiselle au monde.

—Pauvre femme!....

Annette essuya son visage baigné de larmes.

—Une sainte, madame, qui ne vivait que pour faire du bien, et que tout le monde adorait dans le pays.

—Son mari a dû être désespéré de sa perte?

—Si désespéré que, pour oublier son chagrin, il a joué, a fait toutes les folies du monde et, finalement, s'est jeté dans un précipice.

—Volontairement?

—On a dit que non. Moi, ce n'est pas mon idée. Je crois qu'il a voulu rejoindre madame.

—Et sa fille?

—Il n'a jamais voulu la voir, disant qu'elle avait tué sa mère, la pauvre innocente.

—Oh! la malheureuse enfant!.... C'est vous qui l'avez nourrie?

Un grand voile de tristesse s'étendit sur les traits d'Annette Castarède.

—Au biberon, oui, madame, dit-elle en levant sur Mme de Rhodes ses limpides yeux honnêtes et purs, car un accident bien terrible m'a enlevé mon lait. Mais comme j'ai promis à madame la duchesse de ne jamais quitter sa fille, j'ai pensé que ça serait mieux ainsi.

L'accent de la jeune femme était empreint d'une si profonde douleur, dans sa voix tremblaient tant de larmes, que Mme de Rhodes fort intéressée voulut connaître l'événement auquel Annette venait de faire allusion.

—Vous dites que vous avez éprouvé un terrible accident, demanda-t-elle; pouvez-vous m'expliquer lequel.

—J'étais mariée à un maître bouvier, madame, dit la paysanne aussitôt. Nous nous aimions d'enfance et nous étions heureux. Mon petit avait quelques mois, et je devais nourrir l'enfant de ma sœur de lait, lorsqu'un taureau furieux a tué mon mari.

Ses larmes coulèrent plus abondantes à ce souvenir.

—Pauvre femme!..., murmura Blanche. Et votre petit, qu'est-il devenu?

—Madame la duchesse, qui vivait encore, a payé pour le faire nourrir. Depuis qu'il est sevré, la mère de mon mari l'a pris et l'élève.

—Ne vous tourmentez pas, je me charge désormais de lui. Tant qu'il sera petit, je vous donnerai de quoi subvenir à tous ses besoins. Plus grand, je vous le ferai élever, et M. de Rhodes tâchera d'en faire un bon ouvrier.

Annette Castarède était tombée à genoux.

—O madame, dit-elle, soyez bénie comme vous êtes bonne!.... Le pays va vous adorer quand il saura qu'il a retrouvé sa Providence!......

Depuis un instant, Mlle Diane de Candales fixait sur Blanche son regard d'abord très dur et très farouche, mais qui, de minute en minute, s'adoucissait, comme si les inflexions charmantes de cette voix d'or eussent peu à peu calmé et charmé cette petite nature déjà violente et autoritaire.

—Alors, continua la jeune femme en pensant à l'amour dont Jacques et elle entouraient Marguerite, cette enfant est orpheline?

—Tout à fait, oui, madame.

—Sans parents, sans famille?

—Elle n'a personne que M. le comte dont on a perdu la trace et qui est en Amérique, d'après ce que l'on croit.

—Que va-t-elle devenir?

Annette leva les yeux au ciel.

—Je ne le sais pas, dit-elle. Et cependant j'ai bien prié la pauvre madame de protéger sa fille!....

Blanche, bouleversée, tendit ses bras. Diane ne se recula pas.

Au contraire, un sourire très doux vint comme un rayon de soleil éclairer son petit visage déjà hautain, et le rendit si jolie que Mme de Rhodes, de plus en plus émue, la pressa sur son cœur.

L'enfant lui rendit ses baisers avec une ardeur extraordinaire.

—Je veux rester avec toi toujours, dit elle.

A cet instant, M. de Rhodes, inquiet de l'absence un peu longue de sa femme, criait du bas de l'escalier:

—Blanche, où es-tu donc? Marguerite et moi t'attendons

En même temps une petite voix où se retrouvait le timbre musical et adorable de la jeune femme dit:

—Viens, maman, viens vite.

—Oui, mes aimés, répondit Mme de Rhodes, oui, me voilà.

En emportant la petite étrangère dans ses bras, elle descendit en courant l'escalier de bois.

—Qu'est-ce que cela? demanda Jacques en voyant sur l'épaule de sa femme cette tête brune dont les yeux splendides ne se baissaient pas devant les siens.

Blanche sourit, et déposant à côté de Marguerite l'enfant qu'elle voulait faire sienne:

—Si je te donne une petite sœur pour jouer avec toi mon adorée, dit-elle, l'aimeras-tu?

Les deux fillettes se regardaient curieusement un peu effarouchées l'une et l'autre.

Marguerite, malgré sa timidité, tendit sa petite main la première.

—Viens courir, dit-elle; maman le veut.

La connaissance était faite.

—Nous jouerons à cache-cache derrière les grands arbres là-bas, dit Diane à son tour, tu me chercheras, ce sera amusant.

Elles partirent en se donnant la main.

Tandis que Mme de Rhodes les suivait d'un œil attendri, Jacques, au contraire, le sourcil froncé se sentait une invincible antipathie pour cette petite fille dont le regard dur et froid, presque méchant, ne lui revenait point.

Blanche, à la ride profonde qui coupait en deux le front de son mari, eut vite deviné ses pensées et son ennui.

Elle lui jeta un regard suppliant.

—Je n'ai pas douté de ton cœur, lui dit-elle, j'ai cru qu'en mettant les pieds dans cette maison que ton intelligence a conquise, que ton amour m'a donnée, alors qu'une bonne action se présentait à moi, tu m'autoriserais à la faire.

—Je ne sais pas te contrarier.

—Ah! tu es bon, bon, mille fois bon, comme toujours...... Tu consens, j'en étais sûre!.... Vois-tu, mon Jacques, nous avons besoin de faire du bien, beaucoup de bien, pour que Dieu protège notre fille et nous la conserve.....

—Chère femme, c'est toi qui es bonne, Certainement je veux tout ce que tu veux. Mais je désirerais pourtant bien savoir un peu ce que c'est que cette petite demoiselle qui vous regarde du haut de sa grandeur de trois ans ou quatre.... et n'a pas l'air tendre. Oh! non, par exemple!....

—C'est une pauvre petite orpheline, Jacques. Ce que serait notre Marguerite si nous venions à lui manquer tous les deux.

—Et elle s'appelle?

—Diane de Candales.

—Diable!.... C'est la fille....

—Du dernier propriétaire avant nous, oui. Sa mère, une sainte dont on ne parle que les larmes aux yeux, est morte en lui donnant le jour. Son père en a eu un si violent chagrin qu'il n'a jamais voulu voir la pauvre innocente.

—Drôle de monsieur! Quand sa fille, au contraire, avait plus que jamais besoin d'affection et de tendresse, il la renie!....

—Le désespoir a des manifestations diverses, suivant les natures chez qui il tombe.

—Possible, mais le devoir reste le même. Continue. Et sais-tu ce qu'est devenu ce monsieur qui n'a jamais voulu voir sa fille?....

Il a essayé d'oublier.... de s'étourdir....

—Blanche, tu es tellement bonne et droite que tu admets comme parole d'évangile toutes les absurdités qu'on te débite, quand on te les débitant on sait s'adresser à ton cœur; j'ai pris des renseignements, moi, sur ce duc de Candales que tu trouves si digne d'intérêt, et j'apprécie qu'il ne l'était pas.

Ils étaient deux frères, Maxime et Roger, aussi orgueilleux, aussi peu intelligents, aussi joueurs, aussi débauchés l'un que l'autre. Tandis que le cadet allait chercher fortune en Amérique et y devenir probablement quelque chevalier d'aventure, ou pire encore, l'aîné, Maxime, après avoir dévoré la moitié de son patrimoine, s'est marié avec une jeune fille charmante en effet, Madeleine de Sargères, qu'il n'a pas aimée, pour laquelle il n'a renoncé à aucune de ses frasques ou de ses liaisons de jeunesse et qui est morte plus de chagrin et de découragement que de ses couches malheureuses.

A la mort de sa femme, le duc de Candales a continué son existence décousue, et comme la duchesse avait eu le tort de lui laisser par testament tout ce dont elle pouvait disposer, après avoir mangé, bu et joué sa fortune à lui, il a, sans scrupules, fait suivre le même chemin au bien de sa fille.

—Je le savais, mais il paraît que toutes ses folies, le duc de Candales les commettait pour s'étourdir.

—Non. Quand on a une douleur profonde, on peut se concentrer, s'isoler du monde, mais il y a une chose qui doit rester nette et inattaquable, c'est le devoir.

Or le duc de Candales ne savait pas ce que c'était que le devoir. Mauvais il était avant son mariage, plus mauvais il est devenu après, sans que la paternité même l'ait fait rentrer en lui-même. Il s'est amusé, il a vécu largement, il a joui de tous les plaisirs qu'il a pu se procurer, sans scrupules. Puis, lorsqu'il a été ruiné, sans ressources et sans espoir, ne voulant accepter ni la gêne, ni la misère, ni la déchéance, incapable de reconquérir une situation, il s'est tué lâchement, sans souci de ce qu'allait devenir sa fille.

—Tu es sévère pour ce mort.

—J'ai horreur des gens sans principes.

—Mais sa fille n'est pas responsable de tout cela, la pauvre petite, et elle est orpheline.

—Je crois à l'hérédité.

—La mère était une sainte.

—Et le père un sacripant. Or, Mlle de Candales, malgré sa très grande jeunesse, n'a pas la physionomie sympathique. Je redoute de la donner pour compagne à notre fille.

—Je la surveillerai tellement, je tâcherai si bien de lui insuffler la bonté, le dévouement, l'honnêteté, toutes les qualités d'abnégation que doit avoir une femme, que je la rendrai bonne, sois-en sûr.

—Alors tu veux la prendre et l'adopter?

Blanche, pour toute réponse, se jeta dans les bras de son mari.

—Je suis certaine que cette œuvre-là portera bonheur à Marguerite, dit-elle au bout de quelques instants.

M. de Rhodes hocha tristement la tête.

—Je ne suis pas de ton avis, dit-il. Cependant, fais ce que tu veux, laisse agir ton cœur; mais je te préviens que si, plus tard, ça venait à tourner mal, ce jour-là je saurai agir

—Que veux-tu qu'il arrive plus tard?

—Je ne le sais pas, mais la vie m'a appris qu'il y avait dans le monde plus de méchants que de bons, plus d'envieux que de gens reconnaissants. Or, cette petite fille a les yeux mauvais, avec une expression d'indomptable orgueil sur son petit visage hautain et dédaigneux.

Je serais bien étonné si elle ne se considérait pas toujours comme la maîtresse de ce château où elle est née, dont elle porte le nom, et où ta faiblesse la recueille.

Je serais bien surpris si, le jour où elle comprendra qu'elle n'y est rien, à peine la seconde, elle ne voue pas une haine mortelle à notre fille plus riche, plus considérée qu'elle.

—Non, Jacques, non, cela ne sera pas, parce que je mettrai tout mon cœur à rendre cette enfant bonne. Et, du haut du ciel, Madeleine de Surgères m'aidera.

M. de Rhodes ne répondit pas.

Le mari et la femme s'éloignèrent pour continuer la visite de leur nouvelle demeure, Blanche heureuse de la bonne œuvre qu'elle allait entreprendre, Jacques au contraire troublé et mécontent comme si le malheur, un malheur prévu par lui, mais contre lequel il se sentait impuissant à agir, entrait avec cette petite orpheline au sein même de son foyer.

## VI

### DIANE DE CANDALES.

Les deux enfants furent élevées en effet l'une avec l'autre, comme l'eussent été deux sœurs.

L'été, elles le passaient tout entier dans ces montagnes dont l'air pur et vivifiant semblait rendre la vie à Mme de Rhodes, tandis que Marguerite y grandissait, quoique toujours d'une mièvrerie et d'une délicatesse extraordinaires.

L'hiver, Diane partageait encore l'existence de la famille dans le magnifique hôtel du cours d'Albert, à Bordeaux, où Jacques de Rhodes avait nouvellement installé les siens.

Ainsi que l'avait prévu l'armateur, Mlle de Candales avait un fonds d'orgueil et de despotisme qui allait sans cesse grandissant en elle, à mesure que les années la développaient physiquement et moralement.

Si on l'eût laissée faire, à huit ans, elle eût mené tout le monde, avec une intelligence qui n'avait d'égale que sa hauteur d'édaigneuse.

A côté de Marguerite qui, elle, ne vivait que pour aimer et être aimée, véritable sensitive qu'un rien eût fait tomber malade de joie ou de chagrin, Diane se développait égoïste, dure, indifférente, ne pensant qu'à elle, à ce qui pouvait flatter son orgueil, ses satisfactions ou son désir d'être partout et toujours la première.

Deux choses luttaient avec ce caractère déjà violent et indomptable: la volonté de Jacques, dont l'antipathie pour cette petite rebelle ne s'amoindrissait pas, au contraire; la douceur profonde de Mme de Rhodes qui semblait s'attacher à l'orpheline à mesure que celle-ci lui donnait plus de mal, plus d'angoisses, plus de déceptions.

Seule, elle avait raison de ses colères, de ses méchancetés; seule par la tendresse inlassable de son cœur que rien n'égalait, elle arrivait à faire pleurer Diane, à lui donner une lueur de repentir ou un éclair de bonté.

—Tu perds ton temps, ne cessait de répéter Jacques, mauvaise elle est née, mauvaise elle restera toujours.

Et tandis que Blanche le cœur serré pensait:

—Me suis-je donc trompé et ne pourrai-je pas en faire une bonne et loyale créature?

Jacques, l'esprit en éveil, ne se laissait pas surprendre par ses cajoleries et ses mensonges, la remettait à sa place, cherchant à abattre son orgueil, à lui faire comprendre son rôle de fille sans le sou, élevée par charité.

Peine perdue!

Souple et féline avec M. de Rhodes, car déjà toute petite la comédie lui était familière, elle se vengeait soit sur les domestiques, soit sur Annette Castarède qui ne l'avait jamais quittée, ou même sur Marguerite qui cependant l'adorait, d'avoir senti la main de fer du maître.

Un jour même, dans un accès de jalousie, elle battit Marguerite. Celle-ci, qui ne s'était jamais plainte, finit par tomber malade de chagrin.

Dans son délire, elle raconta la dure persécution à laquelle depuis quelque temps elle était en proie.

M. de Rhodes eut alors une explication avec sa femme, et Blanche, qui ne savait pas mentir, lui raconta tout ce qui s'était passé.

Jacques, le sourcil froncé, réfléchissait. Son instinct ne l'avait pas trompé, Diane était une dangereuse créature dont le contact ne pouvait qu'être fatal à Marguerite.

Son parti fut vite pris.

Il fit venir Diane, et comme celle-ci cherchait à s'excuser:

—Tais-toi, dit-il, la mesure est comble, je ne veux plus te supporter.

Tu n'as pas compris l'adorable bonté de ta bienfaitrice.

Ton cœur mauvais, foncièrement envieux et sec, ne s'est ouvert ni aux leçons, ni à l'amour, ni aux conseils que Mme de Rhodes n'a cessé de te prodiguer depuis huit ans.

Tu n'aimes ni rien, ni personne.

Tu détestes Marguerite dont tu es jalouse.

Il n'y a pas de ressources en toi.

Et comme tu deviendrais peut-être un danger pour ma fille, je t'enlève de sa vie avant que tu ne lui aies fait du mal.

Demain, Mme de Rhodes te conduira chez les orphelines pauvres et abandonnées, dont elle est une des dames patronesses.

Marguerite pleurait sans oser implorer son père. Blanche, très pâle, écoutait M. de Rhodes.

Seule, Diane essayait de rester indifférente, comptant sur l'intervention de sa mère adoptive.

Elle était cependant vaguement inquiète, sachant bien que Jacques ne l'aimait pas, et que dans le monde d'employés qu'il dirigeait, il avait la réputation de ne jamais revenir sur une décision prise.

—Chez les orphelines, demanda-t-elle en essayant de ricaner, pourquoi faire?

—Pour y apprendre à gagner ta vie, donc, ainsi que le font les malheureuses petites filles, qui sont comme toi sans parents et sans fortune.

Tu peux te préparer à partir; demain tu quitteras cette maison. Pour dernière charité, Mme de Rhodes paiera ta pension dans le couvent où tu seras mise.

Le soir, M. de Rhodes eut une explication avec sa femme.

—Il y a huit ans, lui dit-il, je t'avais prévenue que si ça tournait mal avec Diane, j'interviendrais, le moment est venu. Demain, tu la conduiras dans le couvent d'orphelines dont tu t'occupes.

Blanche essaya d'intercéder pour la coupable, mais elle dut se taire devant la formelle volonté de l'armateur.

Malgré sa bonté, elle comprenait du reste que son mari avait raison, que Mlle de Candales n'aimait pas Marguerite, dont elle commençait à être terriblement jalouse, que plus tard elle pourrait faire du mal à la chère petite, et que par conséquent il valait mieux laisser agir M. de Rhodes.

Son cœur en subit un déchirement profond, mais elle était intelligente, elle avait confiance dans la clairvoyance de Jacques, elle se soumit.

Ce fut plus dur pour Marguerite qui aimait comme une sœur et avec toute la tendresse d'une nature déjà profonde et sûre, la dure compagne de son enfance.

Mais elle était obéissante et douce comme sa mère, avec un fond de dévouement et de sacrifice qui l'empêchait de jamais avoir même l'idée de résister à ceux qui la dirigeaient.

Cependant, le lendemain matin, quand Mme de Rhodes partit avec Diane vêtue d'habits plus que modestes, Marguerite fondit en larmes et Jacques dut l'emporter dans ses bras, en proie à une attaque de nerfs qui lui fit rudement froncer le sourcil.

Cette affection exquise, si profondément ancrée dans le cœur délicat de Marguerite pour l'indigne qu'il chassait de chez lui, allait-elle renverser tous ses plans?....

Quant à Mlle de Candales, ni la désolation de Marguerite, ni les larmes d'Annette dont elle se séparait pour la première fois, rien ne parut la toucher.

—Ce que ça m'amuse d'aller au couvent!.....répéta-t-elle toute la matinée.

Néanmoins, quand il fallut revêtir la robe de cachemire noir toute simple, elle eut un léger tressaillement, le premier..

Est-ce que ce serait sérieux, par hasard?

Un coup d'œil jeté à Mme de Rhodes la rassura.

—En route, je serai seule avec elle, et je la retournerai comme un gant, pensa-t-elle. Ça ne sera pas difficile, et je rentrerai déjeuner avec elle à l'hôtel!... Nous verrons bien, mon parrain, qui l'emportera de nous deux!....

Mais elle se trompait.

Ses câlineries, ses protestations, ses reproches même échouèrent contre la résignation de Mme de Rhodes

La jeune femme pleurait.

—Je t'aime, lui disait-elle, tu n'en devrais pas douter, mais M. de Rhodes a parlé, mon devoir est de lui obéir. Rien ne m'empêchera de le faire.

—Alors, je vais être une orpheline abandonnée, moi aussi?

—Tu l'as voulu.

—Tu ne seras plus maman Blanche pour moi?

—Tu n'as pas compris le bonheur que Dieu t'envoyait, tu es restée envieuse et méchante....

—Mais je suis plus à plaindre qu'une autre s'il en est ainsi, et tu commets une mauvaise action de me chasser de ton cœur. Loin de toi, je vais me révolter tout à fait.

—J'en suis désespérée. Seule je tenterais peut être de te garder encore. Mais j'ai un mari que tu as lassé, il ne te veut plus chez lui, et le rôle de la femme est d'obéir à son mari.

A la fermeté calme que Diane voyait sous les larmes de Mme de Rhodes, elle comprit que ses instances étaient inutiles, et un désespoir profond l'envahit.

Mais ce fut pire encore, lorsqu'on la revêtit du modeste costume d'indienne bleue, et qu'on la coiffa du pauvre bonnet de percale blanche qui constituent l'uniforme des petites orphelines.

Lorsque Mme de Rhodes fut partie, elle resta seule, confondue avec des centaines d'enfants de son âge qui n'avaient aucune sorte d'égards pour elle, l'appelaient Diane tout court, la tutoyaient, la bousculaient et se moquaient de son orgueil et de sa fierté.

Au travail ce fut bien autre chose.

Comme elle n'avait pas l'habitude de la couture et que les classes d'ouvroir où elle fut mise avec les plus petites ne duraient pas aussi longtemps que les autres, pendant que les jeunes fillettes allaient jouer, elle, vu sa taille, fut envoyée à la cuisine, aider celles qui étaient de semaine pour le ménage.

*(A continuer.)*


## AMUSEMENTS.

**THEATRE ST-CHARLES.**

Mme D. Bidwell...... Propriétaire et directrice.
A. Roig.......................Gérant.

Une semaine seulement,
Commençant Dimanche 30 novembre
Matinées Mercredi et Samedi.
La Grande Production Scénique,

**MASTER AND MAN!**

Dimanche, 7 déc—LOST IN NEW YORK.
29 nov—

**ACADEMIE DE MUSIQUE**

MME D BIDWELL, Propriétaire et Directrice.
A. ROIG........................Gérant.

Commençant Dimanche, 30 novembre.
MATINÉES HABITUELLES.

**MAUDE GRANGER,**

Dans sa puissante et émouvante pièce,

**INHERITED.**

Dimanche, 7 déc.—THE OLD MOMESTEAD.
Le contrôle s'ouvrira jeudi, 4 déc. pour la vente des sièges réservés. 29nov

**ROBINSONS MUSEUM & THEATRES**

M. P. O'Flaherty. Silver Bag Pipes. Mme Daniels, la charmeuse de serpents. Ed Conklin, Jongleur. Mlle Jennie Benson, la Reine du feu. Galathée. Théâtre No 1—La troupe de Comédie Conklin. Théâtre No 2—Troupe de nouveautés européennes. 27 nov—


## ANNONCES JUDICIAIRES.

### VENTES PAR LE SHERIF.

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**Banque des Citoyens de la Louisiane vs Francis Michinard.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 31.213.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 20 décembre 1890, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:—

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, passages et privilèges y appartenant, situé dans le Faubourg Marigny dans le troisième district de cette ville et faisant une partie du lot désigné comme lot deux cent cinquante deux, d'après le plan du dit faubourg. La dite portion mesure (mesure française) trente pieds de face à la rue Craps entre les rues Marigny et Champs Elysées, sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble avec 100 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, engagé et saisi comme la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant pour payer et satisfaire la réclamation du plaintif soit la somme de quatorze cents piastres le montant du prêt sur les dites actions du stock avec 10 0/0 d'intérêt du 1er novembre 1873, moins et sujet à un crédit de $550, en date du 4 février 1879, et un autre montant de $2 082 le montant des contributions sur les dites actions du stock avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $19. du 1er décembre 1873, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $47 du 1er décembre 18.6 et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $47 du 1er décembre 1877, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $200 du 1er décembre 1881 et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $200 du 1er décembre 1882, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $200 du 1er décembre 1883 et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $200 du 1er décembre 1884, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $200 du 1er décembre 1885 et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $200 du 1er décembre 1886 et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $200 du 1er décembre 1887, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $.00 du 1er décembre 1888 et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $200 du 1er décembre 1889 et les frais et charges dans cette affaire et la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété. [illegible]

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17 nov—17 18 25—déc 2 9 16 20

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**Banque des Citoyens de la Louisiane vs Charles G. Johnson.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 6.687—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI 27 décembre 1890, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'ilot borné par les rues Julia, Rampart (dernièrement Mobile), Landry, Delord (dernièrement Walker) et Dryades (dernièrement Philippa), désigné par le No 5 sur un plan dressé par feu A. Boudousquié ancien notaire en cette ville. Le dit lot mesure vingt-trois pieds sept pouces et trois quarts de pouce de face à la rue des Dryades [illegible] profondeur sur la ligne du lot No 4 [illegible] pieds, un pouce et quatre huitièmes [illegible] Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges qui y appartiennent. Ensemble 150 actions du Fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, hypothéquées et attachées à la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant pour payer et satisfaire la réclamation du plaignant, soit la somme de $2.400 montant dû par les actions avec 8 0/0 d'intérêt par an attaché à partir du 1er juin 1853 et une autre somme de $2 400, montant de la contribution sur les dites actions du stock, avec 8 0/0 d'intérêt par an sur chaque appel ou paiement de fonds de $30 de la date du chaque appel, c'est à dire le 1er décembre de chaque année et tous les ans de 1864 à 1889 inclusivement et tous les frais et charges du procès et de la vente et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété. L'acquéreur aura à payer sur la balance de la dette du stock hypothéqué non encore échu, mais au moment de la vente, conformément à la charte et aux lois de la Banque des Citoyens, à savoir, la somme de $14,500, et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens conformément à sa charte et à ses lois, et la balance, s'il y a, du prix d'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
28 nov—25—2 9 16 23 27 déc

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**Vente de propriété du Sixième District.**

**Mutual Building and Homestead Association vs Martin Brust et als.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 31.405.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 décembre 1890, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes y appartenant en quelque sorte situé dans le sixième district de cette ville dans l'ilet No 23 borné par les rues Austerlitz, Constantinople, Magazine et Constance (anciennement Live Oak) mesurant cent quinze pieds huit pouces de face à la rue Constantinople, sur soixante-quinze pieds de profondeur et de front à la rue Constance. La dite portion de terre forme une partie des lots de terre, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4 et 26, d'après un plan tiré par A. S. Phelps, voyer, daté du 18 février 1849 et déposé au bureau de J. R. Beard, anciennement notaire en cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
28 nov—25—déc 2 9 16 2 . 27

**Association de l'Opéra Français, Limité.**

Nlle Orléans, 30 novembre 1890.

Conformément à l'article 4 de la charte, avis est par le présent donné qu'une élection de neuf directeurs pour l'année courante, sera tenue par les actionnaires de cette Association, lundi, 8 décembre 1890, au No 129 rue de la Commune, de midi à 2 heures de l'après-midi.

G. W. NOTT, Secrétaire.
30 nov—30 au 8 déc.

**La réunion mensuelle régulière**
—DU—
**Progressive League of Louisiana**

Sera tenue à Grunewald Hall, LUNDI, 1er Décembre, à 7 heures 30 du soir.

Les cartes constatant la qualité de membres doivent être présentées à la porte.

29 nov—3t—sam dim lun.

**Bureau de la Compagnie de l'Hôtel St-Charles**,—Nlle Orléans, ce 12 novembre 1890.—A une assemblée des Directeurs tenue ce jour un dividende de 4 0/0 a été déclaré payable aux actionnaires à partir du 1er décembre prochain au bureau de MM. Moore, Hyams & Co., No 33 rue Carondelet.

JNO. KILSHAW, Secrétaire.
13nov—13 30—1er déc.

**Avis aux Actionnaires de la Compagnie d'Assurance Hibernia.**

Avis est par le présent donné que conformément à l'acte 24 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pour l'année 1890 intitulé: "Acte pour la protection des personnes faisant des affaires avec les compagnies d'assurances organisées sous les lois générales de l'Etat, ou sous les Statuts spéciaux de celui-ci," (une copie du dit acte peut être vue au bureau de la compagnie) un meeting général des actionnaires de la Compagnie d'Assurance Hibernia aura lieu au bureau de la compagnie, No 37, rue du Camp, Nouvelle-Orléans, Lne., le mercredi, 3me jour de Décembre 1890, à midi, pour délibérer, voter et agir ainsi que l'exige la loi.

Et avis est aussi par le présent donné, qu'à l'assemblée ci-dessus mentionnée des actionnaires, ceux-ci délibéreront et voteront sur les amendements proposés de la Charte de la compagnie comme suit: Sur l'article 4, section 1, ayant trait à la réduction du nombre des actions composant le fonds capital et à la valeur au pair de ces actions, et sur l'article 8 relatif à l'éligibilité des actionnaires comme directeurs.

Par ordre du Board des Directeurs,
JOHN T. GIBBONS, président.
1 nov—1m

## VENTES A L'ENCAN.

### PAR HOEY & O'CONNOR.

**VOITURES, CHEVAUX, Corbillards, Tally-Ho's,**

Cercueils, Harnais, Coffres-forts de Bureau et Desks, etc., à l'encan.

**Dans l'affaire de l'interdiction de Thomas W. Botback.**

No 30,418—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division E.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau, 17 rue Carondelet—LUNDI, 8 décembre 1890, à 10 heures 30 minutes du matin, en vertu d'un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E., en date du et signé le 21 novembre 18-0, sur les lieux, 273 rue Magazine, entre Poeyfarré et Calliope, il sera vendu à l'encan, les effets mobiliers ci-après décrits, d'après un inventaire enregistré:

1 corbillard Cunningham pour adultes.
1 corbillard d'enfant de la fabrique Cunningham.
1 corbillard Cunningham.
2 voitures Cunningham.
2 voitures Miller.
2 voitures Hincks & Johnson.
1 wagon Tennessee.
1 wagon (Delivering).
1 Buggy, 2 Tally-Ho's.

Une paire de chevaux noirs, une paire de chevaux sorrel, une paire de chevaux gris, une paire de chevaux bai, un cheval, 4 jeux de harnais;

Et immédiatement après, dans l'entrepôt à l'arrière de la maison 271 rue du Camp

1 cercueil bronze et support (stand).
1 cercueil recouvert de drap noir avec couverture métallique et dessous (stand).
Un standing desk, 1 desk de bureau, 1 grand coffre-fort en fer, 1 petit coffre-fort en fer, 3 rangs d'enterrement, 2 piédestaux, 3 jeux de "folding stools", 2 cooling boards.
20 cercueils imitation bois de rose.
1 cercueil métallique blanc avec vitre.
7 cercueils métal laqués, grandeurs assorties.
5 cercueils drapé de noir, grandeurs assorties, une vitrine avec dessous (stand), 1 petit cercueil métallique 7 cercueils en bois de pin, 12 boîtes pour expédition.

Conditions de la vente—Comptant avant livraison.
26 nov—26 29 30—déc 6 7 8

### PAR W. I. HODGSON & FILS

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**Dans le Troisième District.**
**Un lot de terre de valeur.**

Succession de Louis Talazac.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet.—Le SAMEDI, 27 décembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D. daté le 21 novembre 1890. Dossier No 31,191 pour compte de la succession de Louis Talazac, décédé, il sera vendu à l'encan:

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 290, borné par les rues Bourgogne, Rempart, Kentucky ou Alexander et Pologne, désigné par le No 21 et mesurant 26 pieds 3 pouces et 5 lignes de face à la rue Bourgogne, sur une profondeur et façade sur la rue Kentucky ou Alexander de 106 pieds, 6 pouces et 3 lignes et formant l'encoignure de ces deux rues.

Conditions.—Comptant en passant le titre, 20 0/0 payé comptant sur les lieux, les taxes pour 1890 payées par le vendeur.

Acte de vente pardevant Chas. J. Théard, Esq., notaire aux frais de l'acquéreur.
23 nov—23 29—déc 6 13 20 27

### PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**Succession de Richard L. Robertson.**

No 28.448—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI 20 décembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D en date du 12 novembre 1890, et d'un ordre amendé daté du 14 novembre 1890 et rendu dans la succession ci-dessus nommée, la propriété ci-dessous décrite, savoir:

1o Toute cette portion d'un lot de terre située dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Royale, Marigny, Dauphine et Champs Elysées ayant 30 pieds de face à la rue Royale mesure anglaise, sur 120 pieds de profondeur mesure française et faisant partie du lot original No 125 dans le dit ilet et aussi un certain morceau ou portion de terre situé dans le même district et ilet que le 1o qui précède et y attenant, mesurant 3 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Royale, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles mesure américaine, le dit morceau ou portion de terre est situé sur le côté le plus près de la rue Marigny du lot de terre formant partie du lot No 35 sur le plan original du faubourg Marigny et figurant sur un plan particulier fait par de Armas, voyer, le 9 janvier 1874 et annexé à un acte de vente pardevant Oscar Drouet notaire, le 7 février 1874. Les dits deux morceaux de terre formant une portion de terre mesurant 33 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Royale sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles mesures américaine et anglaise. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent No 425 rue Royale.

2o Un certain lot de terre situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, commençant à une distance de peu près 30 pieds de l'encoignure Marigny et mesurant au pied français 30 pieds de face à la rue Royale sur 90 pieds de profondeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. No 427 rue Royale.

3o Un certain lot de terre situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite commençant à une distance de 60 pieds de l'encoignure Royale et mesurant au pied français 15 pieds de face à la rue Marigny sur 60 pieds de profondeur, attenant dans le fond au lot de terre désigné en second lieu.

4o Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 2 de l'ilet No 10 borné par les rues Musique, Morales et Bons Enfants et l'avenue Washington, mesurant 23 pieds 8 pouces de face à la rue Bons Enfants sur 105 pieds 2 pouces de profondeur, le tout au pied américain d'après un plan dressé par Joseph Pilié, daté le 12 avril 1836 et annexé à un acte passé pardevant Théodore Seghers, ancien notaire le 17 décembre 18.6. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. No 218 rue Bons Enfants.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs, la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis, spécialement par hypothèque et le privilège du vendeur portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuite, pour forcer le paiement des billets. Les améliorations devant être tenues assurées et les polices transférées aux détenteurs des billets. 10 pour cent comptant du prix d'achat seront requis au moment de la vente.

Les actes pardevant J. J. Woulfe, Esq. notaire, aux frais de l'acquéreur.
18nov—18 23 30—6 13 20déc

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**COTTAGE DOUBLE A ALGER**

Succession de Frank Silva—No 15.459.
—ET—
Succession de Mme Marie Silva—No 31 053.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 6 décembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs il sera vendu à l'encan, en vertu de deux ordres de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C. daté le 29 octobre 1890, et rendu dans les successions ci-dessus mentionnées, la propriété ci-après décrite, savoir:

La maison en bois double cottage, No 76 rue Vallette, contenant plusieurs appartements, sur un certain lot de terre à Belleville, dans le Cinquième District de cette ville, désigné par le lot No 18 du carré d'ilet No 20, qui est borné par les rues Vallette, Chestnut, Alix et Eliza; le dit lot mesure, d'après un plan de L. H. Pilié voyer, daté le 18 septembre 1846, 31 pieds 7 pouces de face à la rue Vallette, sur 137 pieds, 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions: Comptant—Dix pour cent comptant de l'acquéreur, prix requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant W. H. Seymour, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
1er nov—1 8 15 22 29—6déc.

### PAR JAS F. GUINAULT.

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**Propriété de magasin et de résidence, de valeur.**
**Dans le Deuxième District.**
**No 150 rue Royale, entre Toulouse et St-Pierre.**

Succession de Philip Forget.

No 30.085—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR ALBERT BRIGNONI, Encanteur—Bureau, No 38 rue Royale—SAMEDI, 20 décembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 11 novembre 1890, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges servitudes et avantages lui appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Royale, Chartres, Toulouse et St Pierre, mesurant au pied français trente pieds de face à la rue Royale sur une profondeur de cent vingt pieds. Les améliorations sur le dit lot de terre portent le numéro municipal 150 rue Royale. Etant la même propriété que le dit Emile Augaud acquit par achat de Mlle Octavie White et aussi par acte fait pardevant Jas. Fahey, notaire en cette ville, le 25 septembre 1888. Enregistré au Conveyance Office, dans le Livre 129, folio 454.

Conditions.—Comptant en passant l'acte de vente, 10 pour cent du prix d'achat devant être payé comptant sur les lieux pour fer la vente. 13 nov—13 15 22 29—dec 13 20

After Forty years' experience in the preparation of more than One Hundred Thousand applications for patents in the United States and Foreign countries, the publishers of the Scientific American continue to act as solicitors for patents, caveats, trade-marks, copyrights, etc., for the United States, and to obtain patents in Canada, England, France, Germany, and all other countries. Their experience is unequaled and their facilities are unsurpassed.

Drawings and specifications prepared and filed in the Patent Office on short notice. Terms very reasonable. No charge for examination of models or drawings. Advice by mail free.

Patents obtained through Munn & Co. are noticed in the SCIENTIFIC AMERICAN, which has the largest circulation and is the most influential newspaper of its kind published in the world. The advantages of such a notice every patentee understands.

This large and splendidly illustrated newspaper is published WEEKLY at $3.00 a year, and is admitted to be the best paper devoted to science, mechanics, inventions, engineering works, and other departments of industrial progress, published in any country. It contains the names of all patentees and title of every invention patented each week. Try it four months for one dollar. Sold by all newsdealers.

If you have an invention to patent write to Munn & Co., publishers of Scientific American, 361 Broadway, New York.

Handbook about patents mailed free.


## VENTES A L'ENCAN.

### PAR SPEAR & ESCOFFIER

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**Propriété Améliorée de Grande Valeur, dans le Second District.**
**Près du Marché Français, de l'Eglise Ste-Marie, Ecoles, etc.**
**Résidence en briques à un étage et à mansarde, Nos 263 et 265 rue de Chartres, entre Ursulines et St-Philippe.**

Succession de Christina Engel, veuve en premières noces de Alois Gunther et en secondes noces de William Ebrens.

No 31,047—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 3 janvier 1891, à midi, il sera vendu, à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. D. King juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 28 novembre 1890, pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite, savoir:—

Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Ursulines, St-Philippe et Royale, désigné par la lettre M, sur un plan particulier fait par J. A. D'Hémécourt député voyer de la ville le 13 décembre 1870, le dit lot ayant au pied américain 24 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue de Chartres, sur une profondeur de 90 pieds 3 pouces entre lignes parallèles, le dit lot faisant partie d'une plus grande portion de terre concédée aux Nonnes des Ursulines par la West India Company, le 18 septembre 172 et confirmé par le gouvernement des Etats Unis, conformément à l'acte de compromis exécuté pardevant J. R. Stringer, notaire, le 17 février 1824.

Les améliorations comprennent une résidence en briques à un étage et une mansarde ayant six chambres, une bâtisse en briques à 2 étages avec 4 chambres, citerne, hydrant, lieux d'aisances, etc connue par les numéros municipaux 263 et 265 rue de Chartres.

Conditions. La moitié ou plus comptant et le reste à un et deux ans en billets de l'acquéreur avec 8 0/0 d'intérêt par an à partir du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement garantis par hypothèque spéciale et par le privilège du vendeur sur la propriété vendue. Ensemble avec toutes les clauses usuelles de garantie, le pacte de non aliénando, le transfert de la police d'assurance devant être effectué sur les améliorations de la dite propriété pour la valeur des billets tenus par le vendeur ou tout autre détenteur, y compris intérêts et frais, la concession de 5 0/0 d'honoraires d'avocat sur le capital et l'intérêt en cas de non-paiement pour en recouvrer le montant. La clause de vente sans estimation pour obtenir le paiement des dits billets hypothécaires, capital intérêts et frais. L'acquéreur devant payer comptant 10 0/0 du prix de l'adjudication au moment de la vente, et devant assumer le paiement des taxes d'Etat et de ville pour l'année 1890 en outre du prix de l'adjudication, aussi l'entente et la condition que l'omission de l'acquéreur de passer l'acte de vente et de payer le prix susdit dans les quinze jours qui suivront la date de l'adjudication, sera considérée comme une mise en défaut suffisante, sans autre formalité.

L'acte de vente pardevant John R. Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur.
29nov—29 déc 6 13 20 27 jan3

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**Meubles, Ombrelles, Montures d'ombrelles, Manches, Poignées, Comptoirs, Vitrines, etc., etc.**

Succession de Christina Engel, veuve en premières noces d'Alois Gunther et en secondes noces de William Ebrens.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 31,047.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 3 1/2 rue Carondelet.—JEUDI, 11 décembre 1890, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'encan, au No 263 rue de Chartres, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 28 novembre 1890, pour le compte de la susdite succession, le contenu du dit local, consistant en partie de meubles de maison, ombrelles, montures d'ombrelles, manches, poignées, coton, etc., comptoirs, vitrines, etc.

Conditions—Comptant.
29 nov—29—2 6 11 déc

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**Succession de Louis Thompson.**

No 30.991.—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI 20 décembre 1890, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles rue St Charles, entre Gravier et Commune en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 13 novembre 1890, pour le compte de la susdite succession.

Deux lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le septième district de cette ville désignés par les Nos 6 et 7 dans l'ilet borné par les rues Washington, Septième, Cohn et Short mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de 10. pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant
Acte de vente pardevant Octave Morel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
15 nov—15 22 29—déc 6 13 20.

### PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**COTTAGE DOUBLE EN BOIS,**
Nos 11 et 13 Broadway.

Succession Alexander A. Price.

No 30,123—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—G. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, 177 rue Commune—SAMEDI, 6 décembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, daté du 24 octobre 1890, et rendu dans la succession—

Le joli cottage double en bois, Nos 11 et 13 Broadway dans l'ilet borné autrement par les rues Ferdinand, Elizabeth et Pine, avec allée de côté à chaque corps de logis, et contenant en tout six chambres citerne et grande cour dans le fond. Le lot mesure 10 pieds de face à Broadway sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant Wm. R. Ker, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
1er nov—1 8 15 22 29—déc 6

**Vente en partage d'un cottage double de choix très rémunérateur,**
Nos 62 et 62 1/2 rue Troisième près Fulton.

**Patrick Melhereu vs Mme P. A. Melhereu, femme et als.**

No 29 979—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—SAMEDI, 20 décembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan en vertu et conformément à un jugement rendu le 4 mai 1890 et signé le 21 mai 1-90, par l'Hon. A. Voorhies juge de la Cour Civile de District, Division E pour la paroisse d'Orléans, dans la susdite affaire.

Le beau cottage double en bois, avec bâtisse à deux étages à l'arrière. Nos 62 et 62 1/2 rue Troisième, dans l'ilet borné par les rues Quatrième, Fulton et Rousseau, retiré du trottoir et contenant galeries devant, escalier, vestibules, six chambres, hangars, citernes, cours et corridors de côté, etc. à chaque local. Le terrain mesure 50 pieds, 7 pouces, 6 lignes de face à la rue Troisième, sur 127 pieds de profondeur entre lignes parallèles; près de la place Clay et dans un voisinage très populeux.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; la balance à un et deux ans de crédit, pour des billets garantis par lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, et toutes les clauses usuelles de garantie, un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis.

Acte de vente pardevant James Simeon, notaire, aux frais des acquéreurs.
15 nov—15 22 29—déc 6 13 20

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**Maison Cottage Attrayante,**

Avec terrains bien cultivés, coin des rues Chestnut et Constantinople.

Succession de E. Camille Mire.

No 30,856—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 177 rue Commune—SAMEDI, 6 décembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 28 octobre, 1890, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée.

L'attrayant cottage double, en bois, recouvert en ardoises, No 125 rue Chestnut coin Constantinople, dans le carré d'ilet autrement borné par les rues Colisée et Austerlitz, Sixième District, ayant galerie, salon, salle à manger et chambres à coucher, cottage, cuisine, bâtisses dans la cour, citerne, etc. Les terrains comprennent trois lots désignés par les Nos 11, 12 et 13, et mesurent, chacun, 30 pieds de façade rue Chestnut, sur 127 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 11 formant l'encoignure des rues Chestnut et Constantinople. La résidence est isolée de tous côtés, et les terrains sont embellis par une grande variété d'arbres fruitiers et d'ombrage, roses de choix, fleurs et plantes diverses. Situé dans une section de la ville où s'élèvent constamment de nouvelles et modernes résidences, on ne peut faire l'acquisition d'une demeure plus éligible ni plus désirable. Lignes de chemins de fer urbains, marchés et églises à proximité.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant intérêt de 7 pour cent par an, ainsi que toutes les clauses usuelles de garantie; un dépôt de 10 pour cent, comptant, sera requis pour fer la vente.

Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
1er nov—1 8 15 22 29—déc 6

### PAR D. & MORPHY.

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

No 30,978.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E.

**Joseph F. (ou Ferd) Mire vs ses créanciers.**

**Un stock de groceries pour familles, Vins, Liqueurs, Boîtes pour fromage, Glacière, Buvette. Installations, &c., livrés par le dit débiteur à ses créanciers.**

PAR D. E. MORPHY, encanteur—Il sera vendu, le MARDI, 2 décembre 1890, à 10 heures et demie A. M., au magasin No 725, coin des rues Constance et General Taylor, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 15 novembre 1890 et à moi adressé.

Tous les effets mobiliers livrés dans l'affaire mentionnée ci-dessus.

Conditions—Strictement comptant.
15 nov—15 25 30—déc 2


# L'ABEILLE
—DE LA—
# Nouvelle-Orléans

**JOURNAL QUOTIDIEN,**
—AVEC UNE—
**EDITION HEBDOMADAIRE**
PARAISSANT
—LE—
**SAMEDI MATIN,**
—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

**L'ÉDITION HEBDOMADAIRE,**

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

**BUREAUX ET ATELIERS**
No 73 Rue de Chartres,
ENTRE CONTI ET BIENVILLE.

**ABONNEMENTS:**

ÉDITION QUOTIDIENNE.

| | |
|---|---|
| Un an | $12 00 |
| Six mois | 6 00 |
| Trois mois | 3 00 |
| Un mois | 1 00 |

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

| | |
|---|---|
| Un an | $3 00 |
| Six mois | 1 50 |
| Quatre mois | 1 00 |
| Un mois | 25 |

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

**L'ABEILLE,**

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

**L'ABEILLE**

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;

Un Bulletin Maritime;

Une Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

**Bureaux et Ateliers,**
73......CHARTRES......73


## CHARTE.

### ETATS-UNIS D'AMERIQUE,

ETAT DE LA LOUISIANE,—PAROISSE D'ORLEANS.
Ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL SOIT SU que ce huitième jour de mai en l'an de grâce mil huit-cent quatre-vingt dix, et de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique, le cent quatorzième, devant moi, JOSEPH DENEY TAYLOR, notaire en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié et en la présence des témoins ci-après nommés et soussignés, personnellement ont comparu, les personnes dont les noms sont ici attachés, et ont déclaré que, se prévalant des droits et privilèges octroyés et conformément aux statuts de l'Etat de la Louisiane, ils ont contracté et se sont engagés et par les présentes contractent et s'engagent mutuellement et ceux qu'ils représentent et toutes les personnes qui dans l'avenir deviendront leurs associés, à former et constituer une corporation et corps politique en droit, dans le but et conformément aux articles, et stipulations et règlements qui suivent:

**ARTICLE I.**

Cette corporation sera connue sous le nom de "New Orleans Brewing Association" et son domicile sera en la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane; et le président du Conseil d'Administration, ou en son absence, le secrétaire, sera la personne à laquelle seront adressées toutes citations et tous documents légaux. Ladite corporation existera, aura et jouira de la succession sous son nom d'incorporation ci-dessus pour la période de quatre-vingt quinze années, à partir de cette date et aura pouvoir et autorité de contracter, poursuivre et être poursuivi en son nom d'incorporation; de faire usage d'un sceau d'incorporation avec la devise qui sera ultérieurement choisie, sceau qui pourra être changé comme on le jugera convenable, d'édicter et d'établir tels règlements qui conviendront pour l'administration des affaires de la dite corporation lesquels pourront être changés, altérés ou amendés au gré de la corporation, de posséder, recevoir, acheter et transférer aussi bien que d'hypothéquer sous son nom d'incorporation de la propriété—mobilière et immobilière, et d'ériger toutes les bâtisses, toutes les machines et tous accessoires nécessaires pour mener à bien les objets et fins de la corporation.

**ARTICLE II.**

Les objets et fins pour lesquels est fondée cette corporation sont déclarés être d'acheter un terrain ou du bâti dans cet Etat et ailleurs, d'y construire, maintenir et d'ériger une ou des brasseries, ou d'acheter une brasserie ou des brasseries déjà en opération et de fabriquer du lager beer et autres liqueurs de drèche et de vendre tous les produits de cette ou ces brasseries.

**ARTICLE III.**

Le fonds capital de cette corporation est ici fixé à la somme de un million, cinq cent mille (1,500,000) dollars, divisés en et représentés par quinze mille actions de la valeur au pair de cent (100) dollars chacune qui seront payées comptant au moment même de leur souscription, ou de la façon ou aux dates que le Conseil d'administration pourra bien fixer. Et dès que cinq cent mille (500 0 0) dollars du fonds capital de cette corporation auront été souscrits, cette charte prendra effet et les opérations actives de cette corporation commenceront.

Aucun souscripteur ne sera jamais tenu responsable des contrats ou des erreurs de cette corporation pour une somme plus élevée que le reliquat non payé qui pourra être dû sur les actions auxquelles il aura souscrites. Pas plus qu'une simple informalité dans l'organisation n'aura pour effet d'invalider cet acte d'incorporation ou d'exposer aucun souscripteur à aucune obligation au delà de la somme du reliquat dû s'il y en a sur leurs souscriptions.

**ARTICLE IV.**

Tous les pouvoirs de cette corporation seront exercés et toutes ses affaires conduites par un conseil d'administration qui sera composé de sept actionnaires, une majorité desquels formera un quorum pour expédier les affaires et chacun de ces actionnaires aura en son propre droit au moins dix actions du fonds capital de cette corporation.

Le second mardi de mai A. D. 1892, et le second mardi de mai de chaque année suivante une élection de sept directeurs aura lieu par ballottage, au bureau de la corporation en la ville de la Nouvelle-Orléans entre 10 heures A. M., et 2 P. M. élection dont avis au moins dix jours au préalable sera publié dans au moins un journal de la ville de la Nouvelle-Orléans, et chaque actionnaire aura le droit à toutes les élections, soit en personne ou par procuration à un vote pour chaque action du fonds de capital qu'il pourra avoir, mais ne pourra pas voter avec les actions qui lui auront été transférées dans les dix jours qui précéderont l'élection

La majorité des votes donnés, un vote par action sur laquelle il sera voté, sera requise pour qu'il y ait élection.

Chaque Conseil d'administration commencera son mandat le 3me mardi de mai suivant son élection, et, à sa dernière réunion, élira de son sein un président et un vice président de même qu'un secrétaire; ce premier pourra être ou ne pas être actionnaire, et tels autres officiers subordonnés ou employés que pourront exiger les circonstances, et le Conseil d'administration fixera leurs traitements respectifs et définira leurs devoirs.

Si l'un quelconque des directeurs de cette corporation cesse d'être actionnaire durant son mandat, le Conseil d'administration déclarera vacante sa place, et en cas d'une vacance dans le Conseil d'administration causée par la mort, la démission ou toute autre cause, le Conseil dans les dix jours qui suivront la création de cette vacance, remplira celle-ci en élisant de parmi les actionnaires un de ceux qui auront qualité.

Le vice président exercera les pouvoirs du président dans le cas où ce dernier sera dans l'impossibilité d'agir, et en cas de sa mort, de sa démission, le vice-président deviendra président jusqu'à ce que le président soit élu, élection qui se fera par le Conseil d'administration afin que la vacance dans le Conseil causée par la mort ou la démission du président, conformément aux règlements.

**ARTICLE V.**

Cet acte d'incorporation peut être changé, modifié ou altéré, ou cette corporation peut être dissoute, avec le consentement des deux tiers des actions représentées et votant une majorité en montant de tout le fonds capital de la compagnie à un meeting général quelconque des actionnaires de cette corporation convoqué dans ce but, et après que trente jours d'avis de dit meeting auront été donnés par une annonce dans au moins un journal quotidien publié dans la ville de la Nouvelle-Orléans. Les changements qui pourront être faits relativement au fonds capital exigeront, en outre de l'avis ci-dessus, quarante jours d'avis précédant écrit, et adressés par écrit par voie de la poste à chaque actionnaire.

**ARTICLE VI.**

Les personnes ci-après nommées constitueront le premier conseil de Direction; elles sont munies de tous les droits et pouvoirs y appartenant et autorisées à exercer en général tels actes non prévus après à venir dans la présente charte, qui seront nécessaires pour réaliser le but et les desseins de cette corporation, savoir:

Peter Blaise, Philip W. Dielmann, Théodore Brummer, Henry Lochte, John Langles, Albert P. Noll et C. Faehnle avec Peter Blaise comme président, Philip W. Dielmann comme vice président, et Ernest Pragst comme secrétaire, et les dits directeurs et officiers exerceront leurs fonctions respectives jusqu'au troisième mardi de mai 1892 ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été dûment élus et qualifiés.

**ARTICLE VII.**

Chaque année fiscale se terminera le 30 avril de chaque année.

Un exposé des affaires de la Corporation sera préparé et une copie remise à chaque actionnaire qui exprimera le désir de l'avoir à chaque réunion annuelle pour l'élection de directeurs, indiquant en détail le montant des propriétés et de l'actif de la Corporation, avec leur valeur; l'exposé indiquera aussi le passif et renfermera telles autres informations qui seront nécessaires pour donner une idée exacte et précise des affaires et de la situation de la Corporation. Cet exposé sera fait sous serment par le président et le secrétaire de la Corporation.

**ARTICLE VIII.**

Quand cette corporation sera dissoute, soit par l'expiration de sa charte, soit pour tout autre motif, ses affaires seront liquidées conformément à la loi par trois commissaires qui seront choisis parmi les actionnaires, lesquels seront élus au scrutin à un meeting des actionnaires convoqué expressément dans ce but après trente jours d'avis inséré quotidiennement dans deux journaux publiés dans la ville de la Nlle Orléans. Ces commissaires, une fois élus fourniront une bonne et solvable caution et resteront en fonctions jusqu'au règlement final et à la liquidation des affaires. Une pluralité de tous les suffrages reçus à cette élection suffira pour élire les dits commissaires. Dans le cas de démission ou de mort d'un des commissaires ou de plusieurs d'entre eux, la vacance sera remplie de la manière déjà fixée pour l'élection des commissaires, avec cette seule exception qu'il sera donné cinq jours d'avis au lieu de trente.

**ARTICLE IX.**

Tout membre du Conseil de Direction de cette Corporation aura le droit de désigner un actionnaire quelconque ayant les qualités nécessaires pour le représenter comme directeur et agir à sa place aux meetings du Conseil de Direction, pendant son absence de la ville; cette désignation sera faite par écrit et sera inscrite au procès-verbal de la Corporation. Ce remplaçant, une fois désigné, exercera tous les pouvoirs et tous les devoirs du directeur absent, tant que durera l'absence de ce dernier.

Fait à mon bureau, en la ville de la Nouvelle-Orléans, au jour, mois et an ci-dessus mentionnés, en présence de Ernest Pragst et de Charles G. Rebentisch, témoins d'âge légal, résidant en cette paroisse, lesquels ont signé avec les dites parties et moi, notaire, après avoir lu le tout.

| Original signé: | |
|---|---|
| PETER BLAISE, | PH. W. DIELMANN, |
| H. LOCTE, | J. LANGLES, |
| THEO. BRUMMER, | ALBERT P. NOLL, |
| GEO. FAEHNLE, | ERNEST PRAGST, |
| | C. G. REBENTISCH, |
| | J. D. TAYLOR, Notaire Public. |

Je, soussigné, conservateur des hypothèques, pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par les présentes que l'acte d'incorporation ci-dessus de "THE NEW ORLEANS BREWING ASSOCIATION", a été ce jour dûment enregistré en mon bureau, dans le livre 398, page 528.

Nouvelle-Orléans, 8 mai 1890.

(SCEAU) Signé: GEO GUINAULT, Conservateur des Hypothèques.

Je, Joseph Dewey Taylor, notaire, en la paroisse d'Orléans certifie par les présentes que l'acte ci-dessus est une copie vraie et exacte de l'original de l'acte d'incorporation de la "NEW ORLEANS BREWING ASSOCIATION", ainsi que le certificat du conservateur des hypothèques pour la paroisse d'Orléans, qui y est attaché et enregistré dans mes archives de notaire.

Nouvelle-Orléans, 8 mai 1890.

(Signé) J. D. TAYLOR, Notaire.
11 mai—11 18 25—4 19 juin


**THE NEW-ORLEANS BEE.**

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

**Subscription Terms:**

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, [illegible]